

GRAND CAFE DES VOYAGEURS

Concert Symphonique
donné par l'Orchestre GHERARDI
Dimanche 23 mars

1^{re} PARTIE

- 1 Paris New-York, marche américaine... Trespailié.
2 Hosannah, valse... Brès.
3 Les Cloches de Corneville... Planquette.
4 Monte Cristo... Kotlar.
5 La Favorite, 1^{re} partie... Donizetti.
6 La Paloma Habanera... Corbin.
7 La Rosati, air de ballet... Elsen.
8 Chanson d'amour, grand air varié pour flûte, M. Alberghini... Doppler.

2^e PARTIE

- 1 Dans la forêt, valse... Robert.
2 Guillaume Tell (2^e partie)... Rossini.
3 Sérénade italienne... Gervais.
4 La lettre d'amour... Charmettes.
5 L'ombre, fantaisie... Flotow.
6 Clair de lune, mazurka... Faidey.
7 Flagrant délit, polka... Jouberti.

LA MIMOSA

A M^{me} Léon Mayet.

Là-bas, vers le pays du rêve, Fleurit l'étrange mimosa, Dont chaque branche au vent soulève, L'or d'un rayon qui se brisa.

Fleur pudique et fleur de tendresse, Sensible elle reste en éveil, Pour ne garder que la caresse, D'un baiser reçu du soleil.

Elle exhale, senteur suprême, Une ivresse faite d'espoir, Qui vous pénètre et que l'on aime A retrouver encor le soir.

Un souffle meurtrit son feuillage Si fin, qu'en sa profusion, Il ne peut donner de l'ombrage Qu'aux charmes de l'illusion.

Triste, parfois, l'aube menace De la fleur le brillant trésor, Laisse à l'orage qui passe Un tourbillon de flocons d'or.

Et dans cette heure qui s'achève, Aussi lourde que la douleur, L'ineffable bonheur du rêve Ne peut durer plus que la fleur!

Clady Roy.

Le Moniteur de la Mode

Sommaire du 22 Mars 1902

Toujours des modèles nouveaux de costumes pratiques; des toilettes d'enfants; des travaux de dames très intéressants. Sous la rubrique « Choses et autres », de jolis objets pouvant être offerts comme cadeaux de Pâques: une cloche porte-parfum, une bourse, un porte-fleurs des plus originaux.

PRÊTS SUR TITRES

Le CRÉDIT LYONNAIS, à Vienne, prête sur tous les titres Français et Étrangers qui ont un large marché (Rentés, Actions, Obligations). Demander les Conditions au Guichet des Titres.

DON JUAN NOUVEAU SIÈCLE

Il subjugué le cœur des belles Par un procédé tout nouveau; Il ne s'approche jamais d'elles Que parfumé d'exquis Congo. A. Soiselle, au Savonnier Victor Vaissier.

FABRIQUE DE GOURNONS MORTUAIRES

V^{ve} MATRAY

1, rue du Collège, 1, Vienne Gros et Détail

Bon marché extraordinaire

SOLEIL COUCHANT

Sur la plage, au moment où le lointain se dore, J'ai vu, ce soir, le crépuscule le plus beau. La mer, à l'horizon, s'embellissait encore De la douce couleur du savon Mikado.

En vente à Vienne, chez Messieurs MONIER & BERNE, cours Romesang, 34. — Fabricant Félix Eyndoux Marseille.

Etudes de M^{re} Louis HILAIRE, licencié en droit, avoué à Vienne, place du Palais, 3 Et de M^{re} FAYE, notaire à Pont-de-Chéry (Isère)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ensuite de conversion de saisie immobilière en vente volontaire

D'IMMEUBLES

situés sur les communes de

CHAVANOV, JONAGE, JONS et ANTHON

Appartenant à Mademoiselle BOISSAT, ci-après qualifiée et domiciliée

L'ADJUDICATION

aura lieu le

Dimanche treize Avril mil neuf cent deux

à deux heures du soir

en la salle de la Mairie de Chavanoz

par le ministère de M^{re} FAYE, notaire à Pont-de-Chéry

Cette vente est poursuivie à la requête de M. François BERRAUD, propriétaire à Chavanoz, lieu de Belmont, qui fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M^{re} Louis HILAIRE, avoué, près le Tribunal civil de Vienne, domicilié en ladite ville, place du Palais, n^o 3.

En présence de Mademoiselle Anne-Pierrette-Marie dite Anna BOISSAT, propriétaire-rentière, domiciliée à Chavanoz, qui fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M^{re} Martial MORAND, avoué près le susdit Tribunal, domicilié à Vienne, place du Palais, n^o 8.

Elle a lieu en vertu: 1^o d'un procès-verbal de saisie, du ministère de M. GIRAUD, huissier à Meyzieu, en date des vingt-huit et trente décembre mil neuf cent un, enregistré et déposé à Mademoiselle BOISSAT, par exploit du même huissier, en date du dix janvier suivant. Ces deux actes transcrits au Bureau des Hypothèques de Vienne, le seize dudit mois de janvier, volume 235, numéros 40 et 41; 2^o d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Vienne, le premier février mil neuf cent deux, enregistré, convertissant en vente sur publications volontaires les poursuites de saisie immobilière, commencées par M. BERRAUD contre Mademoiselle BOISSAT, et commettant M^{re} FAYE, notaire à Pont-de-Chéry, pour procéder à la vente;

3^o d'un cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par ledit M^{re} FAYE, notaire, le dix-huit mars mil neuf cent deux, enregistré et déposé en ses minutes le même jour, suivant acte de dépôt en date dudit jour, enregistré.

DESIGNATION

des

IMMEUBLES

à vendre

telle qu'elle a été insérée au cahier des charges

IMMEUBLES

situés sur la commune de Chavanoz

Art. 1^{er}

Une pièce de terre, sise au lieu dit au Clos, appelée les Verchères, de la contenance d'environ cinquante-trois ares cinquante-cinq centiares, confinant: au nord, la route de Villette à Anthon à Chavanoz; au levant, terre de Louis Boissat; au midi, terre du même, et à l'ouest, terre de M. Camus.

Art. 2

Une pièce de terre, sise au lieu dit Champ Loup, contenant environ deux hectares huit ares seize centiares, et confinant: au nord, terre à M. Camus; au levant, bois taillis de Louis Boissat; au midi, terre du même, et à l'ouest, un chemin public.

Art. 3

Une parcelle de terre et bois, sise au lieu dit Flachères, contenant environ trente-huit ares, et confinant: au nord, terre de M. Michalon; au levant, un chemin; au midi, terre de M. Bouvatier, et au couchant, des chemins.

Art. 4

Une terre, sise au lieu dit Flachères, contenant environ un hectare quarante-cinq ares vingt centiares et confinant: au nord, un chemin public; au levant, un chemin; au midi, terre de Vitoz, et au couchant, terre de M. Claude Beaujean.

Art. 5

Un tènement de bois taillis, situé partie sur la commune de Chavanoz et partie sur celle d'Anthon, au lieu dit Charbonnières, contenant environ un hectare soixante-treize ares dix centiares et ayant pour confins: au nord, M. Louis Boissat; au midi, un chemin; au levant, veuve Gros Claude, et au couchant, M. Crevat.

IMMEUBLES

situés sur la commune de Jonage

Art. 6

Une parcelle de terre, située au lieu dit la Bâtie-Buissonnière, contenant environ dix-huit ares quatre-vingt-cinq centiares, et joignant: du nord, terre de Guillaume Martignat; du levant, terre de Pommet, et au couchant, jardin à François Gret, et du midi, terre des enfants Levrat.

Art. 7

Une autre terre, sise au lieu dit Miconnières, contenant quarante-huit ares cinquante centiares environ, et ayant pour confins: au nord, terre à Bernard; au levant, un chemin public; au couchant, terre de Saugnieu, et au midi, terre de Bernard.

IMMEUBLE

situé sur la commune de Jons

Art. 8

Une terre, située lieu dit les Pais-ses, contenant environ quatre-vingt-quinze ares, ayant pour confins: au levant, un chemin; au midi, le ruisseau de Rapator; au couchant, Brédy, et au nord, un chemin.

IMMEUBLE

situé sur la commune d'Anthon

Art. 9

Une terre, située au lieu dit les Gareines, mesurant environ un hectare vingt-neuf ares trente-un centiares, et joignant: du nord, terre à M. Camus; au levant, un chemin public; du midi, terre de M. Louis Boissat, et du couchant, bois de M.

LOTISSEMENT

et MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront exposés aux enchères publiques suivant le lotissement et les mises à prix suivantes:

Le premier lot, qui comprendra la totalité de la terre, sise au lieu dit au Clos, figurant à l'article premier, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Le deuxième lot, qui est formé de la terre au mas de Champ Loup, article deux de la désignation, sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1.200 fr.

Le troisième lot, qui se compose de la terre et du bois, au mas des Flachères, indiqués à l'article trois de la désignation, sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

Le quatrième lot, qui comprendra la terre, sise au lieu dit Flachères, appelée Broussailles, article quatre de la désignation, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Le cinquième lot, formé du bois taillis, situé sur Chavanoz et sur Anthon, au lieu dit Charbonnières, indiqué à l'article cinq de la désignation, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Le sixième lot comprenant la terre sur Jonage, au lieu dit Bâtie-Buissonnière, article six de la désignation, sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

Le septième lot, formé de la terre sur même commune, au lieu dit les Miconnières, article sept de la désignation, sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 fr.

Le huitième lot comprenant la terre sur Jons, au mas des Paisées, sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 fr.

Et le neuvième et dernier lot, formé de la terre sur Anthon, au lieu dit les Gareines, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Vienne, le vingt-deux mars mil neuf cent deux.

Pour extrait:

Signé L. HILAIRE, avoué.

Enregistré à Vienne le vingt-deux mars mil neuf cent deux, folio case

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Signé: DE ROTON.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{re} HILAIRE, avoué poursuivant, et à M^{re} FAYE, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^{re} Georges DALIN, avoué à Lyon place de la Miséricorde, n^o 1

Vente par Surenchère du Sixième SUR CONVERSION

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

D'UN

GRAND TÈNEMENT D'IMMEUBLES

COMPOSÉ DE

BATIMENTS VASTE USINE

AYANT SERVI DE FABRIQUE DE SPARTERIE

ET IMMEUBLES PAR DESTINATION SOL, HANGAR, COUR, EGURIE, JARDIN

A proximité du Rhône et d'une gare de Chemin de fer

SIS AUX

ROCHES-DE-CONDRIEU, arrondissement de Vienne (Isère) LIEU DE CHAMPAGNOLE

ADJUDICATION

au Samedi dix-neuf Avril mil neuf cent deux à midi

NOMS et QUALITES des PARTIES

FORMALITES et PROCEDURE

Cette vente a lieu à la requête: De Monsieur Maurice de GOÏS, employé de commerce, demeurant à Lyon, rue Jean-de-Tournes, 10. Lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^{re} Georges DALIN, avoué à Lyon, place de la Miséricorde, 1.

normé, a été retenu adjudicataire au prix principal de seize mille francs, outre les charges, des biens ci-après désignés;

3^o D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Lyon, le vingt janvier mil neuf cent deux, aux termes duquel Monsieur Maurice de GOÏS, sus-nommé, a surenchéri du sixième le prix principal de l'adjudication précitée, outre les charges et s'est engagé à porter et faire porter les nouvelles enchères au prix principal de dix-huit mille six cent soixante-dix francs, outre les charges;

4^o D'un jugement rendu par la troisième Chambre du Tribunal civil de Lyon, le quinze février mil neuf cent deux, qui a validé la surenchère.

DESIGNATION

des

BIENS

à vendre

1. — Immeubles en nature. — Un grand tènement de bâtiments, sis aux Roches-de-Condrieu, arrondissement de Vienne (Isère), lieu de Champagnole, composé de:

1^o Une maison d'habitation, comprenant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, écurie, hangar au levant;

2^o Usine de sparterie au midi, chaudière, séchoirs, machine à vapeur et teinture au couchant.

Entre les bâtiments, une grande cour, prenant son entrée sur le chemin de Champagnole par un portail en fer à deux battants, situé au midi dudit tènement de propriété.

Ce tènement clos par les bâtiments est confiné: au nord, par chemin de balage du Rhône; au midi, par chemin de Champagnole; à l'est, par propriété Marchand, chemin de service entre deux; à l'ouest, par hangar à Moulon et propriété à Perret.

Ce tènement d'immeubles est porté de la manière suivante sur les registres de la matrice cadastrale des Roches-de-Condrieu;

Table with 7 columns: SECTIONS, N^o du PLAN, LIEUX DITS, NATURE de la Propriété, Contenance, CLASSES, REVENUS. It lists various property sections and their characteristics.